



Courrier huissier jamais reçu injonction payer

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012** à **11:10**

Bonjour,

Voilà à ma grande surprise j ai reçu un courrier d un huissier pour une mise en demeure. Après quelque appel je découvre que ces une affaire juger. Donc je téléphone au Tribunal ou à était juger l affaire je découvre qu il y a une injonction de payer du 26/06/01 rendu. Qui a était remis à une personne que je ne connaît pas à a une adresse qui n'es pas du tout la mienne à l'époque.

Vu que l injonction De payer ne ma jamais était remise en main propre. Ni a la bonne personne, ni à la bonne adresse, normalement elle es nul vu que ça fait plus de 6 mois. Je fait quoi?????

Merci

Par **amajuris**, le **04/09/2012** à **13:01**

bjr,

s'agit-il d'un homonyme ?

CDT

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012** à **13:07**

Non ce n'es pas du tout le même nom que le mien

Par **amajuris**, le **04/09/2012 à 13:14**

bjr,
je ne comprends comment un huissier peut vous envoyer un courrier si l'injonction de payer ne comporte pas le même nom ni la même adresse.
il manque un élément.
cdt

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 13:43**

Il parer que j ai fait une demande de carte à la red****
Un colis à était livrée chez cette personne. L injonction de payer aussi. Et finar*** n'a pas chercher vu que la carte et à mon nom ces moi qui paye, mon t il dit au téléphone. Le truc ces que le ma envoyer que la photocopie de la demande de carte. L écriture n'es pas la mienne et je n'es rien eu d autre

Par **amajuris**, le **04/09/2012 à 14:05**

votre message est difficilement compréhensible, si vous pouviez faire un effort sur l'orthographe et la grammaire ce serait plus facile de vous répondre.

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 14:54**

Désolé.
J ai découvert que j aurai fait une demande de carte kangourou. Donc j ai demander que l on m envoi tout les information sur cette demande. J ai reçu la photocopie de cette demande qui a était remplis à la main mais ce n'es pas mon écriture. À ma connaissance je n'es j amais fait de demande de carte.
Une personne à commander sur la redoute avec ces carte à reçu son coli mais n'a jamais payer.
Comme la carte et à mon nom avec mon adresse on me réclame la somme dû.
Pas facile à expliquer.
Au tribunal au à était juger l affaire on m'a dit que l injonction de payer à était délivré à une personne (qui n'a pas le même nom que moi) a une adresse autre que la mienne

Par **trichat**, le **04/09/2012 à 22:24**

Bonjour,
Dans ce type d'embrouille, si vous n'avez rien à vous reprocher, il faut laisser courir.

Si ça s'envenime, vous demanderez une expertise graphologique qui montrera qu'il s'agit d'un faux (carte de crédit à votre nom, alors que vous ne l'avez pas sollicité) et d'un usage de faux. Allez dans un service de police ou de gendarmerie, et déposez une plainte contre X, si l'utilisateur de la carte n'est pas connu.
Cordialement.

Par **trichat**, le **04/09/2012** à **22:24**

Bonjour,

Dans ce type d'embrouille, si vous n'avez rien à vous reprocher, il faut laisser courir.
Si ça s'envenime, vous demanderez une expertise graphologique qui montrera qu'il s'agit d'un faux (carte de crédit à votre nom, alors que vous ne l'avez pas sollicité) et d'un usage de faux. Allez dans un service de police ou de gendarmerie, et déposez une plainte contre X, si l'utilisateur de la carte n'est pas connu.
Cordialement.

Par **Ninie76620**, le **05/09/2012** à **08:36**

Merci